



Salaires non versés (chèque salaire impayé)

Par **GO34**, le **01/12/2010** à **22:47**

Bonjour, pour la 2ème fois (août et oct 2010) le chèque de salaire de mon fils (CDI + 2ans) a été rejeté pour provision insuffisante: - salaire d'octobre 2010 payé par chèque le 10 nov rejeté le 20 nov. Aujourd'hui le 1/12, son patron ne lui donne aucune assurance quant à sa solvabilité et l'a invité royalement à représenter le chèque ! nil semble plus préoccupé par l'échelonnement de ses créances auprès de ses fournisseurs financièrement, c'est difficile oct non payée et novembre probablement non plus... quelle est la procédure la + efficace pour obtenir le règlement des salaires ? - référé aux Prudhommes - attendre une cessation d'activité hypothétique Au cas où un référé soit initié, peut-il interférer une indemnisation par le fond AGS en cas de liquidation ? merci de vos conseils et avis